

Commune de Saint Germain-du-Bois

Séance du jeudi 22 juillet 2021 à 20 h 30

Sont présents : Annick BONIN, Jean-Paul CAVARD, Sylvie GAY, Catherine HUSSON, Pascale LAURAIN, Catherine MARTIN, Gaëtan MOISSON, Pascal PAGET, Francis PILETTE, Nadine ROBELIN, Aurélie SERVAN, Jean-Claude VIEUX

Sont excusés : Christian BOSCH, Rémi BOURGUIGNON, Patrice CALVEZ, Florent CHAUX, Christiane ESTELA, Blandine GROS, Françoise MARIZY
Christian BOSCH a donné pouvoir à Jean-Claude VIEUX.
Patrice CALVEZ a donné pouvoir à Jean-Paul CAVARD.
Françoise MARIZY a donné pouvoir à Aurélie SERVAN.

Secrétaire de séance : Pascale LAURAIN

QUESTIONS A TRAITER

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 10 juin 2021 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 juin 2021 est adopté.

- **Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties :**

En raison de l'obligation conférée par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises en vertu des délégations que ce dernier lui a accordées en date du 26 mai 2020. Elle donne ainsi lecture des différents devis qu'elle a signés entre le 1^{er} juin et le 15 juillet 2021.

- **Répartition des ressources du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) au titre de l'année 2021 :**

Mme le Maire explique que, comme chaque année, le Conseil Municipal doit décider de verser à la CCBR 71 le montant du FPIC qui est alloué à notre commune. Le montant 2021 ne nous a pas encore été notifié. Ce fonds est destiné à financer les travaux de réfection de voiries réalisés par la CCBR 71.

Le Conseil Municipal décide que le FPIC 2021 dévolu à la commune de Saint Germain-du-Bois sera versé, en totalité, directement à la Communauté de communes Bresse Revermont 71. Il autorise Mme le Maire à signer tout document en application de la présente délibération.

Celle-ci sera notifiée à M. le Préfet de Saône-et-Loire et à M. le Président de la Communauté de Communes Bresse Revermont 71.

- **Commission Communication :**

Mme le Maire présente le compte-rendu de la Commission Communication qui s'est réunie le 15 juin dernier pour travailler sur les sujets suivants :

- site internet de la commune : après ajustement, Publigo propose un devis de 8 820 €, avec espace élus (calendrier des réunions, téléchargement de dossiers) et prise de rendez-vous en ligne pour France Services. Une réunion de démarrage est prévue en septembre. Le devis comprend la formation à la gestion du site.
- commande d'objets publicitaires : commande de sacs en toile de jute auprès de Dimo Perrigny, sur lesquels figurent l'écusson de la commune ainsi que la mention « *Bien vivre à Saint Germain-du-Bois* » ;
- panneau lumineux : réflexion en cours, un premier devis a été obtenu ;
- bulletin municipal 2022 : même charte graphique que le précédent, les thèmes à aborder ont commencé à être listés.

- **Commission Vie Associative :**

M. Gaëtan MOISSON fait part de la réunion de la commission qui s'est déroulée le 29 juin :

- Fête patronale des 17 et 18 septembre : en l'absence de repas moules-frites, des concerts seront organisés le vendredi soir et un bal en plein air le samedi soir. Ces animations auront lieu sous le marché couvert avec buvette tenue par le tennis-club le vendredi soir et l'amicale des sapeurs-pompiers le samedi soir ;
- Mise à jour des dossiers des associations : lors de la prochaine réunion de la commission, prévue le 16 septembre, il sera demandé aux associations de la commune de fournir leurs statuts à jour, avec récépissé de la préfecture, les coordonnées de leurs présidents, secrétaires et trésoriers, ainsi que le dernier procès-verbal d'assemblée générale. Les demandes de subventions auprès de la municipalité devront se faire à l'aide de l'imprimé Cerfa 12156.

Mme le Maire adresse ses félicitations aux artificiers qui ont préparé le feu d'artifice du 16 juillet malgré les intempéries. Ce très beau feu d'artifice a été suivi d'un bal.

- **Commission Urbanisme :**

Réunie le 15 juillet, elle a traité des sujets suivants :

- Visite des anciens locaux de la DRI, pour étudier la possibilité d'implantation des Restos du Cœur et de prévoir un dépôt de matériel pour diverses associations. Il sera proposé aux Restos du Cœur une mise à disposition gratuite, à partir du 1^{er} août prochain. L'association assurera la rénovation du local (peinture) et contribuera aux dépenses d'énergie à hauteur de 400 € par an (chauffage, électricité) ;
- La berge de la lagune s'effondre du fait des ragondins : un devis a été demandé aux entreprises MARMONT et BOIVIN TP, pour une remise en état avant l'hiver ;
- Le PPI prévoit la réfection des trottoirs, avec des tranches de travaux tous les ans. Dans ce cadre, un devis a été sollicité auprès de l'entreprise COLAS pour la rue Pontpierre et ses deux parkings. Les trottoirs route de Louhans en direction de la maison médicale seront également refaits pour faciliter le cheminement ;
- Poursuite de la liaison douce sur la route de Louhans : discussion en cours avec le propriétaire des terrains (succession en cours) ;

- Schéma directeur d'assainissement et d'eau de ruissellement : le bureau d'études Réalités Environnement (Trévoux) va réaliser, à partir de septembre, la mise à jour du schéma directeur, qui date de plus de 10 ans. Il s'agit d'une étude réalisée sur un pas de temps long, entre 2 à 3 ans.
- **Procès-verbal du Conseil d'Ecole élémentaire du 3 juin 2021 :**
 - Ecole immersive en anglais : une réunion aura lieu le 17/09 avec les parents d'élèves et l'IEN ;
 - Projet numérique mis en place dans le cadre de l'appel à projets 2020 « Label Ecole numérique 2020 » ;
 - Effectif prévisionnel rentrée scolaire 2021/22 : 18 CP, 21 CE1, 25 CE2, 20 CM1, 25 CM2 et jusqu'à 12 ULIS, soit 121 élèves ;
 - Proposition d'inclure la rénovation de la fresque de l'école dans un projet pédagogique.
- **Procès-verbal du Conseil d'Ecole maternelle du 11 juin 2021 :**
 - Effectif rentrée scolaire 2021/22 : 71 élèves - 7 en toute petite section, 22 en petite section, 21 en moyenne section, 21 en grande section ;
 - Présence d'une 3^{ème} ATSEM les matins.
- **RPQS - SICED Bresse Nord - SPANC :**
 - Missions du service : contrôle de conception d'installations neuves ou réhabilitées, contrôle de bonne exécution d'installations et contre-visite suite à ce contrôle, diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes ;
 - Assainissement non collectif sur installations existantes : les diagnostics de bon fonctionnement vont reprendre avec l'embauche d'un 3^{ème} technicien en novembre 2020 ; ils ont pris du retard en raison de la forte demande de contrôle sur les installations neuves. Une caméra d'inspection a été acquise pour faciliter les diagnostics, permettant de localiser les ouvrages non accessibles ou dont l'emplacement n'est pas connu.
- **Informations diverses :**
 - Visite de notre commune par le Comité de Fleurissement le 12 juillet dernier.
 - Inaugurations et cérémonies à venir : le 21 septembre, en présence de M. le sous-Préfet, Maison France Services (17 h) et Place du 8 mai (à 18 h 30). Départ en retraite de Chantal FEVRE le 24 septembre.
 - Jobs d'été : un recrutement a été réalisé pour le mois de juillet uniquement.
 - Compte-rendu de l'assemblée générale de la CCBR 71 du 7 juillet 2021 : une cellule commerciale est louée à Mervans et une nouvelle entreprise s'installe à Beaurepaire-en-Bresse (conseil en rénovation énergétique). Le contrat du mini-bus a été renouvelé pour 3 ans. Une réunion a eu lieu en visioconférence avec la Région, concernant les subventions de la microcrèche et du RAM. Le centre de loisirs se tient pendant les 3 premières semaines à Saint Germain-du-Bois et 2 semaines à Mervans. Une nouvelle bibliothécaire a été recrutée.

- Dissolution CA2B : l'association CA2B (Coordination d'Appui de la Bresse Bourguignonne) a été dissoute, ses missions étant reprises par le Département.
- Le devis Publigo pour la refonte du site internet de la commune sera signé le 23 juillet par Mme le Maire.
- ENEDIS informe du survol des lignes électriques par hélicoptère entre le 19 juillet et le 31 août.
- L'association de la cantine scolaire a été dissoute en date du 5 juillet 2021.
- L'EHPAD recherche, pour vérifier les pass sanitaires des visiteurs, tous les jours de la semaine, des bénévoles vaccinés et disponibles par période de 3 heures.
- L'ATD présentera au Conseil Municipal le bilan énergétique 2020 de la commune le 29 septembre à 9h30.
- Etang Titard : une étude a été sollicitée par l'association de pêche auprès de la Fédération Départementale. Il y aurait peu de poissons en raison de l'envasement de l'étang.
- Les mesures sanitaires en vigueur à partir du 21 juillet lors de la tenue de manifestations sont communiquées.
- Etang de Beausoleil : le 16 juillet, une partie de la digue de l'étang s'est effondrée. Des contacts ont été pris pour estimer les travaux à réaliser, qui seront partagés entre les communes de Saint Germain-du-Bois et de Sens-sur-Seille, ainsi que le propriétaire de l'étang. La chaussée se fissurant, la route est coupée à la circulation.
- Maison médicale : suite aux intempéries, elle a été inondée le 15 juillet.
- Conscrits : le banquet sera organisé le 25 septembre. La municipalité accordera une subvention pour faciliter l'organisation de cette manifestation, les conscrits n'ayant pu réaliser leur tournée en raison des confinements successifs.
- Elections présidentielles : elles se tiendront les 10 et 24 avril 2022.
- La réouverture de la boulangerie située 5 place du Marché aura lieu le 4 août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 22 h 15.
La prochaine séance est fixée au jeudi 23 septembre 2021 à 20 h 30.